

EFFECTIFS de l'ANEF VALLEE DU RHONE

Effectif au 31/12/2015 : **120 salariés** représentant **105 ETP**.
Ces salariés exercent leurs missions sur **28** établissements.

ACTIVITE 2015 DES ETABLISSEMENTS de l'ANEF VALLEE DU RHONE

POLE ENFANCE ET PARENTALITE

- Service AEMO** : activité 83 649 journées
4, rue Louis Antoine de Bougainville - 26500 BOURG LES VALENCE
Tél : 04.75.55.84.21
- Service SESAM 26** : activité 13 909 journées
4, rue Louis Antoine de Bougainville- 26500 BOURG LES VALENCE
Tél : 04.75.55.84.26
- Service SESAM 07** : activité 9 530 journées
4, rue Louis Antoine de Bougainville- 26500 BOURG LES VALENCE
Tél : 04.75.55.84.27
- Service ACCUEIL MATERNEL** : activité 9 634 journées
32 allée Mistinguett VALENCE Tél : 04.75.55.35.99
- Service PAEJ** : activité 787 entretiens
1, rue Madier Montjau VALENCE Tél : 04.75.86.03.14
- Visites Médiatisées Valence** (ouverture été 2015)
36, avenue de l'Yser Tél : 04.75.55.83.65
- Visites Médiatisées MONTELMAR** (ouverture été 2015)
23ter, rue Paul Loubet Tél : 04.75.01.58.62

POLE ADULTES ET INSERTION

- LA TRAME** - 46, avenue Pierre Sémard - 26100 ROMANS - Tél : 04.75.02.54.31
CHRS La Trame : activité 8 105 journées
- A.S.L.L./ARM/ AVDL : activité 116 accompagnements
LTI avec bail glissant : 16 mesures en file active
Boutique Orientation Logement : activité 342 bénéficiaires
Hors les murs : 4 103 journées
- LA FORET** - 9, rue Barthélémy Roux - 2600 VALENCE - Tél : 04.75.60.82.95
CHRS La Forêt : activité 12 509 journées

LA PETITE FONTAINE - 13 boulevard Lancelot - 07 000 PRIVAS -
Tél : 04.75.64.01.03

CHRS La Petite Fontaine : activité 10 515 journées
SIAO ARDECHE/URGENCE: activité 483 demandes
115 ARDECHE : 7 252 appels

RESIDENCE SOCIALE ST LOUIS : 12 logements

ERSA - La Combe du Prieuré - 07 100 ANNONAY
Tél : 04.75.32.24.17

CADA - HUDA - PENSION DE FAMILLE : activité 29 105 journées

Service départemental d'orientation vers l'hébergement d'urgence et d'insertion

22, rue Berthelot VALENCE Tél : 04.75.82.66.00

115 DROME : 8 449 appels

Permanence sociale : 444 entretiens

Insertion : 852 demandes étudiées

Hébergement d'urgence (familles) : 34 221 nuitées, soit 399 personnes hébergées

ALT 26 : 16 logements + 19 chambres en urgence

ALT 07 : 11 logements

Activité annuelle de l'Association

Les Services Educatifs et Sociaux accueillent et prennent en charge quotidiennement plus de **6 500** personnes et ont réalisé, en 2015, plus de **200 000** journées.

Partenaires financiers : Etat, Départements, Communes, CAF, MSA.....

Adhérente à la Fédération ANEF

Association reconnue d'utilité publique



anef

Vallée du Rhône



SIEGE SOCIAL

**4, rue Louis Antoine de Bougainville
26500 BOURG LES VALENCE**

Tél : 04.75.55.84.21

L'origine de l'ANEF est intimement liée au destin d'une femme : Marguerite-Marie Michelin. De retour de déportation où elle a fait l'expérience, comme condition de survie, de l'entraide entre femmes aux origines et aux histoires fort différentes, celle-ci a le souci de venir en aide aux femmes en difficulté. Ainsi se mettent en place, à son initiative, des lieux de soutien à Paris et en province.

Le 4 janvier 1952, elle fonde, avec six autres amies, une association loi 1901 pour porter et structurer ces actions : «Association Nationale d'Entraide Féminine : ANEF ».

Son but : « Soutenir et coordonner l'action de tous ceux qui, en dehors de toute préoccupation politique ou confessionnelle, s'occupent de la réadaptation sociale des jeunes filles n'ayant pas atteint 25 ans, sorties officiellement des internats de rééducation ou de semi-liberté »

Loin de nier cet héritage, creuset de l'action associative, il s'agit plutôt de comprendre les valeurs qui ont guidé cette initiative. Se souvenir de l'histoire ne doit pas rendre immobile l'ANEF d'aujourd'hui : l'action de ces pionnières nous rappelle plutôt les missions de l'association pour améliorer le monde de demain : accompagner les personnes vulnérables et promouvoir une société plus juste et équilibrée. En 1968, l'ANEF est reconnue d'Utilité Publique. Elle modifie ses statuts en 1976 pour élargir son accueil aux jeunes hommes. Elle prend alors le nom de

« Association d'Entraide, dite ANEF »

L'évolution des politiques publiques et la décentralisation conduisent l'ANEF à prendre la décision de rendre autonome toutes les sections en 2007. Laisant les sections départementales libres de leur destin, la section de la Drôme, soucieuse de perpétuer l'action engagée sur le terrain, décide alors de s'instituer en association indépendante. Le 3 novembre 2007 sont ainsi déposés à la Préfecture de la Drôme les statuts de l'ANEF Vallée du Rhône, dont l'objet est ainsi formulé : « œuvrer en dehors de toute préoccupation politique ou confessionnelle et sans exclusive à la prévention, la protection, l'éducation, la réadaptation, l'insertion sociale et professionnelle de personnes : enfants,

adolescents, adultes se trouvant en danger moral physique ou victimes d'exclusion ».

Le protocole d'autonomisation des sections crée la Fédération ANEF reconnue d'Utilité Publique, constituée de toutes les associations départementalisées dont les statuts déposés le 31 décembre 2007 ont pour objet :

- d'assurer un lien permanent entre ses membres

- de réunir, conforter, animer et coordonner les actions des associations adhérentes pour les aider à poursuivre leurs missions

- d'assurer la représentation des associations adhérentes auprès des pouvoirs publics et auprès des organisations présentant un intérêt commun ou ayant un lien avec les objectifs statutaires des associations adhérentes

- de rechercher, susciter, encourager la création d'associations concourant à l'objet énoncé à l'article 1 des présents statuts et les conseiller dans leur développement

- de promouvoir toute initiative et de conduire toute action permettant de faire naître des synergies propres à assurer le rayonnement de la Fédération dans le respect de la charte de l'ANEF. »

Les missions de l'ANEF Vallée du Rhône sont motivées par la finalité de développer le vivre ensemble. L'atteinte de cette finalité repose sur une série de valeurs indissociablement liées.

- **La reconnaissance du Sujet** : l'individu, pour s'affirmer en tant qu'acteur de sa propre vie, et Sujet socialement reconnu, doit apprendre à se connaître, à accepter l'autre, à connaître ses capacités, ses limites, à respecter les règles de la vie en société et de la civilité.

L'élaboration et la concrétisation de ce projet nécessitent un accompagnement, qui suppose que l'on mette les personnes en situation d'élaborer et de négocier ce projet.

- **l'approche globale de la personne humaine** : la prise en compte des besoins et des difficultés de l'individu ne peut se réduire à une juxtaposition d'approches techniques. Elle appelle une réponse globale intégrant toutes les dimensions de la personne. Ceci implique une capacité à faire travailler ensemble les différents spécialistes, métiers et les différents acteurs de notre association.

- **l'entraide et la solidarité**, au sein de l'association, et dans chacun de ses établissements :

- entre les générations,

- entre les personnes qui ont différents types de difficultés

- **Le respect de la dignité**, fondée sur les droits fondamentaux de toute personne humaine quelles que soient les différences, d'origine culturelle, confessionnelle, sociale ou ethnique, de sexe, de statut. L'ensemble des pratiques mises en œuvre s'adosse à la convention internationale relative aux droits de l'enfant, aux droits de l'homme et à la chartre des droits et libertés de la personne accueillie introduite par la loi de janvier 2002.

Ceci implique que nos actions soient fondées sur l'accueil, l'acceptation des différences, la non-discrimination, l'écoute, la compréhension, le dialogue, la confidentialité.

Et en rappelant l'égalité de dignité de tous, la loi permet de passer d'une logique d'assistance à une démarche d'accès aux droits. Elle exige un travail sur le rapport des personnes aux institutions.

« Tout ce que tu fais pour moi, sans moi tu le fais contre moi. »

Extrait du projet associatif
de l'ANEF Vallée du Rhône